



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

### DECISION DU MAIRE

#### N° 35/22 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'ASSOCIATION « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO » POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu la demande de l'Association « Festival International de Piano » qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser des concerts,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Association « Festival International de Piano » représentée par Monsieur Jean-Pierre ONORATINI.

DIT que la présente convention est conclue du 25 juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2022 inclus pour 8 concerts dans le cloître.

DIT que le bénéficiaire remboursera à la commune la rémunération des agents mis à disposition.

DIT que le bénéficiaire s'acquittera de la somme de 610€ pour frais de gestion.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 28 juillet 2022

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS



Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture le... 11/08/22  
et de la publication ou notification le... 11/08/22